

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3295 - Mardi 11 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

BAVURE POLICIÈRE

Ikoni exige une enquête indépendante

La ville d'Ikoni est en colère suite à la mort du jeune Hamada Said, atteint d'une balle, et deux blessés évacués après la tragédie de ce dimanche. Sa colère est "saine, républicaine". Elle a déploré l'usage disproportionné de la force. La ville d'Ikoni demande l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale pour situer le niveau des responsabilités des uns et des autres.

Une conférence de presse a eu lieu ce lundi à Ikoni, suite aux événements dramatiques du 09 décembre dernier, lesquels ont fait un mort, et plusieurs blessés dont deux dans un état grave. Ceci suite à une intervention musclée des forces de l'ordre aux fins de récupérer deux véhicules de marque Range Rover sortis « par la force de la douane comorienne par quelques jeunes de la ville ». Premier à prendre la parole, le notable Abdillah Said, après avoir dressé le portrait d'une ville « qui a tant apporté au pays, parfois en payant le prix fort », a condamné « l'infraction douanière perpétrée par ces jeunes gens » tout en rappelant « qu'ils avaient suivi toutes les procédures requises pour dédouaner les véhicules incriminés ». Abdillah Said a déploré l'intervention des forces de l'ordre de samedi à dimanche, sans avoir au préalable, cherché à engager un dialogue avec les responsables locaux. Ce qui aurait pu éviter l'escalade de cette violence.

LIRE SUITE PAGE 3



Les représentants d'Ikoni en conférence de presse suite aux événements du dimanche

SUSPENSION D'UNE COMMISSAIRE DE LA CENI

Mariama Massoundi contre-attaque

LIRE PAGE 3

LEVÉE D'IMMUNITÉ DE TROIS DÉPUTÉS

La cour suprême se prononcera le 15 décembre

LIRE PAGE 3

COOPÉRATION SINO-COMORIENNE

La Chine au secours de Comores Télécom

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 06 au 10 Décembre 2018

Lever du soleil:
05h 34mn
Coucher du soleil:
18h 22mn

Fajr : 04h 20mn
Dhouhr : 12h 02mn
Ansr : 15h 37mn
Maghrib: 18h 25mn
Incha: 19h 39mn



FORMATION DES UNITÉS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION

Des outils pour atteindre l'Emergence en 2030

Le Commissariat Général au plan avec l'appui du PNUD, a organisé une formation de trois jours sur la planification et le suivi-évaluation pour le développement durable des Comores. Cette formation qui s'est déroulée du 5 au 7 avait comme objectif de fournir aux unités de planification récemment mises en place, les principes, les références et les outils de planification et suivi-évaluation des politiques et programmes de développement au niveau sectoriel et national.

L'Union des Comores vient d'endosser la Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCA2D). Il s'agit d'une politique qui vise une croissance économique accélérée, forte et créatrice d'emplois décents, tout en promouvant un développement durable dans le pays entre 2018-2021. Pour cela, la SCA2D est dotée d'un Plan d'Action Prioritaire (PAP), qui traduit ses objectifs spécifiques en actions plus concrètes contribuant à l'atteinte des résultats escomptés en ligne

avec la vision «Comores émergent 2030 », devant faciliter sa mise en œuvre.

En effet, le gouvernement avec l'appui du PNUD à travers le projet d'appui à la planification et la coordination de l'action gouvernementale, a réussi à mettre en place quatre unités pilotes de planification et de suivi-évaluation dans ces quatre ministères à savoir les ministères du tourisme, de l'environnement, de la justice et l'aménagement du territoire. Akanni Honvo, consultant international en suivi-évaluation,

précise que, « cette formation consiste à fournir aux unités de planification des outils de planification et de suivi-évaluation des politiques et programmes de développement au niveau sectoriel et national ».

Trois résultats sont attendus dans cette formation. Il s'agit de la formation des unités pilotes de planification sectorielles aux principes de base en matière de planification et de suivi-évaluation des programmes et projets de développement, le partage des outils de planification et de suivi-évaluation des politiques et

programmes de développement et le renforcement des Unités de planification en matière informatiques et logiciels aux fins de faciliter leur travail de planification sectorielle. A la fin de la formation, ces unités de planification ont bénéficié de matériels informatiques et de logiciels de planification afin d'améliorer leur capacité en matière de planification et de suivi-évaluation des programmes et projets de leur différents ministères.

Nassuf Ben Amad

FORMATION DU SCOUTISME NATIONAL

Le scoutisme comorien retrouve ses droits

Le mouvement national du scoutisme organise bientôt une session de formation des formateurs aux Comores. Une formation qui fait suite au paiement par cette association comorienne de ses cotisations au niveau du bureau international.

L'association nationale du scoutisme comorien « Wézo Mbeli » va accueillir le 14 décembre prochain, une formation des formateurs pendant une semaine à Moroni. Après une suspension de l'association comorienne du scoutisme au niveau mondial, pour arriérés de cotisations, le chef d'état-major vient de débloquer la situation. L'association Wezo Mbeli participe désormais aux activités du scoutisme mondial.

Avec comme mission de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à « la construction d'un



prochains », avance Ibrahim Mohamed Taki, commissaire général du Scoutisme. Et lui d'ajouter que « nous tenons tout d'abord à rendre hommage à notre président d'honneur, le chef de l'Etat-major Youssouf Idjihad qui a sauvé le scoutisme national (Wezo Mbeli). Grâce à lui, maintenant, l'association comorienne est traitée comme les autres associations du monde. Maintenant, nous avons les mêmes droits que les autres ».

Il montre par la suite que grâce à cet acte de bienfaisance, « l'association s'engage à rehausser le niveau de l'association comorienne qui compte plus de 40 groupes sur l'ensemble de l'archipel ». Le commissaire général espère voir la participation des responsables des 40 groupes de scouts dans cette formation de renforcement des capacités.

Ibnou M. Abdou

monde meilleur, peuplé de personnes épanouies », le bureau mondial du scoutisme va envoyer le 14 décembre prochain, cinq experts de

haut niveau (deux malgaches, 2 Mauriciens, et un congolais) pour une formation des formateurs comoriens.

« Plusieurs jeunes comoriens issus du mouvement du scoutisme vont bénéficier de cette formation qui aura lieu du 14 au 22 décembre

PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

Mbelizi remplace Djoumoi S. Abdallah

Pour remplacer Djoumoi Said Abdallah au poste de président de l'association des maires de Ngazidja, une élection a eu lieu ce lundi à Moroni. Après vote, c'est Ibrahim Mbelizi qui est élu à la tête de l'association des maires de Ngazidja.

Depuis la nomination de Djoumoi Said Abdallah comme Secrétaire d'Etat en charge de la coopération internationale, le poste de président de l'association des maires était vacant. C'est pourquoi ce lundi, l'association a procédé à de nouvelles élections pour pourvoir à ce siège. 25 sur les 28 communes sont passées aux urnes et après quelques heures de dépouillement, c'est Ibrahim Mbelizi qui a été élu président l'association qui regroupe les Maires de

Ngazidja.

« L'Assemblée Générale de l'association des maires avait décidé d'accorder au Secrétaire d'Etat actuel les pouvoirs pour diriger en même temps l'association en attendant d'organiser de nouvelles élections. Nous avons lancé un appel à candidatures avec un délai fixé au 08 décembre dernier à minuit. Et aujourd'hui, les 25 communes de Ngazidja ont voté pour un nouveau bureau communal », explique Ahmed Houbabi, le président du comité chargé des élections.

Houbabi a montré que le vote s'est déroulé dans « la plus grande transparence » et sans incidents. « Le vote s'est déroulé de 10h à 12h avec une seule liste de candidatures », précise-t-il, avant d'ajouter que « depuis hier, Djoumoi Said Abdallah n'est plus président de l'association

des maires ». Par cette même occasion, un nouveau bureau communal a été mis en place. Saïd Mnemoi a été élu au poste de vice-président, Moustoifa Mohamed comme secrétaire général et Abdallah Ahmed comme son adjoint. Au poste de tré-

sorier, on retrouve Mohamed Djambaé, Salim Bourhane comme contrôleur et Hamadi Mohamed dans la communication.

Kamal Gamal



La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

BAVURE POLICIÈRE

Ikoni exige une enquête indépendante

Suite de la page 1

Abdillah Said est ensuite revenu sur les circonstances ayant conduit la mort du jeune Hamada Said. « Celui-ci voulait rendre visite à sa mère ce funeste dimanche, ayant entendu des tirs, il s'est placé au niveau d'un rond-point afin de savoir quelle direction emprunter pour les fuir, c'est ainsi qu'il a été fauché par une balle », a-t-il relaté. Il a par ailleurs insisté que s'il est vrai « certains jeunes, s'étant aperçus que les forces de l'ordre s'apprêtaient à récupérer les deux véhicules, ont commencé à faire usage de jets de pierres, ils se trouvaient à 200 mètres des éléments de l'armée », comme pour dire que ces projec-

tiles ne pouvaient pas les atteindre. Selon le conférencier, à le comprendre, en tout cas, il n'y a pas eu de tirs de sommation, « les jeunes se sont rendus compte qu'ils tiraient à balles réelles quand ils ont constaté qu'il y avait des blessés qui gisaient par terre ». Il en a profité pour s'en prendre au communiqué du commandant de la gendarmerie, publié le 09 décembre dans la soirée, lequel était truffé selon lui « de mensonges criants ».

Par la suite, l'urgence dans la ville était d'apaiser les esprits suite à la mort et aux nombreux blessés parmi les civils afin d'éviter des débordements. C'est ainsi que la notabilité et autres cadres de la ville ont réuni la jeunesse pour prôner

l'apaisement. En revanche, la localité demande l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale pour situer les responsabilités des uns et des autres. Elle a annoncé le dépôt d'une plainte contre X.

Quant à l'ancien ministre de l'intérieur, Assoumany Aboudou, il a profondément regretté la politique, de deux poids deux mesures qui prévaut dans le pays. Il est revenu, sur ce qui selon lui, a causé l'intrusion à la Douane par les jeunes de sa ville pour y prendre de force les deux Range Rover. « Ce qui a causé cette tragédie est un manque de justice criant », a-t-il fait savoir d'emblée. Le ton durci par l'émotion, il a indiqué « qu'un magistrat de la place, dans le même cas que

les jeunes qui ont commis l'infraction à la douane, muni d'une réquisition, s'est déplacé lui-même, escorté par des gendarmes pour prendre un véhicule ». Il a par la suite établi un parallèle avec les jeunes ikoniens qui ont d'après lui, payé tous les frais inhérents au dédouanement des deux véhicules, ils ont par la suite été munis d'une réquisition pour les enlever mais les autorités douanières leur ont opposé une fin de non recevoir ».

Et Assoumany « de se demander si la localité d'origine du juge qui a récupéré la voiture en violation des règles de droit, a subi elle aussi les assauts furieux des forces de l'ordre et si celles-ci avaient même cherché la voiture en question ». La question

était évidemment rhétorique. L'ancien candidat aux présidentielles a par ailleurs longuement insisté sur les faits de violence policière, sur l'usage disproportionné de la force et à la différence entre opération de maintien de l'ordre et rébellion. « Je condamne l'usage d'armes de guerres contre des citoyens, je condamne l'envoi de jeunes inexpérimentés dans ce genre d'opérations », a-t-il martelé. Avant de préciser les violences policières étaient régulières et ne concernaient pas que seule la ville d'Ikoni.

Fsy

SUSPENSION D'UNE COMMISSAIRE DE LA CENI

Mariama Massoundi contre-attaque

Suspendue de ses fonctions de commissaire de la Ceni chargée de matériel, Mariama Massoundi saisit la cour suprême. Dans une conférence presse, cette femme qui représentait l'opposition dans cette commission électorale livre sa version des faits. Au côté de son avocat, elle a particulièrement chargé le secrétaire général de la Commission Electorale Nationale Indépendante, Said Mze Dafine.

La commissaire chargée de la coordination du matériel, Mariama Massoundi, suspendue par arrêté ministériel le 28 novembre dernier a rencontré la presse ce lundi, assistée dans cet exercice par son avocat, Me Djamalidine Soiliha. Mariama Massoundi est revenue sur la journée du 3 décembre au cours de laquelle, elle a appris sa suspension. « Vers 15 heures, ce jour-là, le secrétaire général de la Ceni, Said Mze Dafine m'a appelée et m'a demandé de me rendre dans son bureau », a-t-elle déclaré. Une fois sur place, le secrétaire général lui présente, selon elle, deux documents.

« Le premier est l'arrêté portant ma suspension et le deuxième est une note de service signée par le président Djaza, qui actait mon remplacement par une autre membre de la Ceni, Hassani Asmakou Nassabiya », a-t-elle révélé. Rapidement, selon la conférencière, le secrétaire général de la commission électorale lui a demandé de rendre « cachets, clés du bureau, fichiers électroniques et inventaire du matériel ». Ce à quoi elle a répondu « qu'elle était dans l'impossibilité de le faire étant donné qu'elle n'avait pas été prévenue ». Elle a fini par rendre les clés suite à l'insistance de son vis-à-vis.

Mariama Massoundi est ensuite

revenue sur le rapport du 03 juillet 2018 visé par l'arrêté ministériel qui l'a suspendue de ses fonctions. « Je n'ai jamais eu connaissance de ce document et mes collègues non plus », a-t-elle déploré avant de dire qu'elle a fini par se rendre compte

que ledit rapport n'émanait pas de la Commission Electorale. La statisticienne de formation est longuement revenue sur le cas Said Mze Dafine. « Je ne comprends pas que le secrétaire général ait pu avaliser l'arrêté illégal du ministre en charge

des élections alors qu'il y a deux ans, Latuf Abdou et lui étaient quasiment dans la même situation et nous avons fait montre de solidarité active à leur endroit », a-t-elle rappelé.

Il est vrai qu'en janvier 2016, les commissaires Said Mze Dafine et Latuf Abdou avaient été suspendus par le président de la Ceni puis révoqués par décret présidentiel. Un arrêt de la cour constitutionnel avait cassé le décret et les deux commissaires ont réintégré la commission électorale en février de la même année. La conférencière s'est donc demandée si le secrétaire général pouvait encore se prévaloir d'une indépendance face à son ministère de tutelle.

Elle a par ailleurs appelé à la solidarité des membres de la commission en charge des élections « à s'unir pour s'indigner de la décision illégale du ministre de l'intérieur afin de valoriser notre indépendan-

ce condition sine qua none pour la tenue d'élections transparentes, crédibles ». Son avocat, Me Djamalidine Soiliha conteste vigoureusement l'arrêté de Mohamed Daoudou. « Aucune de ses compétences ne lui permet de suspendre un membre du bureau de la Ceni, cet arrêté est illégal car ne reposant sur aucune loi, ni sur le règlement intérieur régissant la Ceni », a-t-il martelé.

Ainsi, ce 10 décembre, le conseil de Mariama Massoundi a introduit un recours à la cour suprême, dans sa chambre administrative. Il dit avoir bon espoir pour que sa cliente soit reconduite dans ses fonctions. Il en veut pour preuve l'arrêt de la défunte cour constitutionnelle de 2016, cité plus haut.

Faïza Soulé Youssouf



LEVÉE D'IMMUNITÉ DE TROIS DÉPUTÉS

La cour suprême se prononcera le 15 décembre

La décision de lever l'immunité des députés Mohamed Bacar Dossar, Tocha Djohar et Ali Mhadji a donné lieu à un recours devant la cour suprême. Après l'audience et en attendant, l'arrêt des juges le 15 décembre prochain, l'avocat des trois parlementaires, se dit satisfait du déroulement de la procédure.

L'épineuse question de la levée de l'immunité parlementaire de trois élus a atterri à la cour suprême. La cour est saisie par un recours de l'avocat des trois députés concernés à savoir Mohamed Bacar Dossar, Tocha Djohar et Ali Mhadji. Me Atick se pourvoit devant la Cour Suprême

pour demander la « cessation des effets d'une délibération du bureau de l'Assemblée de l'Union » en date du 3 octobre 2018. Cette délibération avait levé l'immunité de trois députés sur les quatre qu'avait demandé le procureur de la république de Moroni et épargné le député Abou Achirafi.

Après la tenu de l'audience publique ce lundi 10 décembre devant la section administrative de la Haute Cour, Me Atick se réjouit. « Même si le bureau de l'Assemblée a brillé par son absence, je suis confiant quant à la suite de la procédure et je ne ménagerai aucun effort pour contribuer au rétablissement du droit à l'égard de mes clients », affirme le jeune avocat.

La Haute Cour se prononcera le 15 Décembre prochain sur cette affaire qui avait défrayé la chronique. Me Atick estime, en sa qualité d'avocat de la défense, que la Cour Suprême rendra justice dans leur compétence pour faire asseoir « l'équité et la justice » partout et plus particulièrement au sein du parlement qui vote lui-même les lois.

Revenant sur les faits qui ont conduit à cette levée d'immunité, Me Atick montre que le parquet avait demandé cela une première fois mais que la procédure n'avait pas abouti. « Le parquet avait demandé la levée d'immunité une seconde fois à ces représentants de la nation devant le bureau de l'Assemblée Nationale au motif

qu'ils sont inculpés dans des affaires judiciaires à caractère politique notamment sur la citoyenneté économique (Dossar et Achirafi) et l'affaire Ali Radjabou (Mhadji et Tocha) », rappelle-t-il.

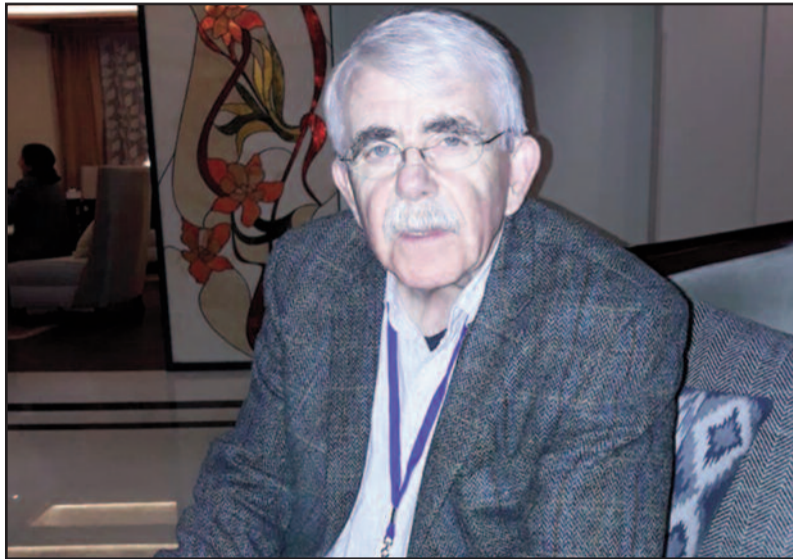
Etonné du processus et du fait qu'Abou Achirafi soit exclu de cette levée d'immunité, notre interlocuteur estime qu'en tant que membre du bureau, « ce dernier (Abou Achirafi) ne pouvait pas voter contre lui-même ». Cet avocat au barreau de Moroni montre par la suite que les trois députés en question sont légitimement élus, et respectivement par 5672 personnes à Mutsamudu, 3268 à Itsandra et 3842 à Hambou.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

Vers la création d'un Observatoire des médias

Hier s'est tenu au siège du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (Cnpa), une réunion entrant dans le cadre d'une mission de l'association « Actions Médias Francophones » pour la création d'un observatoire des médias aux Comores. Etaient présents des membres du bureau du Cnpa, des journalistes d'Alwatwan, de Masiwa et de l'Ortc et deux membres de la société civile. Cette mission fait suite à celle qui a eu lieu en avril dernier à la suite des échanges préliminaires avec un autre membre de l'association sur les modes et systèmes d'autorégulation des médias.



avoir un objectif politique ou exercer une police de la pensée.

Les réponses qui sont données à cette affirmation est que l'observatoire n'est pas un organe partisan. Il ne s'oppose pas aux pouvoirs politiques et économiques, il n'est pas non plus au service d'une faction, mais contribue à construire une société apaisée en incitant journalistes et médias à une information de qualité, sûre et vérifiée. En effet un observatoire n'intervient jamais sur les choix éditoriaux des rédactions.

D'autres estiment qu'il est anti-nomique avec le pluralisme des médias et leur crédibilité. En fait ses objectifs sont précisément de défendre le pluralisme et la liberté d'expression et d'information, et en même temps de contribuer à la crédibilité de chacun des médias et de leur ensemble par une recherche constante de qualité et de bonnes pratiques déontologiques.

Au cours de la discussion, les participants ont discuté de long en large des aspects liés au contexte

local. Il est apparu que contrairement au CNPA qui est une structure administrative, l'Observatoire aura l'indépendance nécessaire en tant qu'instance de régulation de la déontologie de l'information en offrant au public une instance dans laquelle il peut exposer son point de vue.

Une rencontre est prévue ce jeudi pour discuter des textes visant à rendre opérationnel l'Observatoire des Comores. Entre temps, la mission continue ses contacts avec les autres partenaires pour mieux cerner le paysage médiatique.

L'association « AMF » a pour objet de promouvoir par tous les moyens en sa possession la diffusion de la culture et de la langue française, en association avec les

médias des pays francophones. Elle intervient auprès des médias de Madagascar depuis 2012, après avoir été présent au Mali de 2006 à 2010. Depuis 2016 elle participe à la professionnalisation des médias de l'Union des Comores.

L'association développe des actions visant entre autres à conforter le professionnalisme et le pluralisme des médias francophones, vecteurs indispensables à la démocratie, la diffusion de la presse francophone, sur tous supports écrits, numériques, audiovisuels et l'assister dans la pérennisation de son économie, le professionnalisme et le pluralisme des médias francophones, vecteurs indispensables à la démocratie.

Mmagaza

C'est Pierre Ganz, journaliste et Vice-président de l'Observatoire de la Déontologie de l'Information en France, qui a animé hier la rencontre, en essayant d'apporter quelques arguments, d'ordre général, à ceux qui pourraient être opposés à la création d'une instance indépendante d'autorégulation déontologique des médias. Globalement, certains pensent qu'une telle structure peut

La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre



جمهورية القمر المتحدة

وحدة – تضامن – تنمية

وزارة الصحة والتضامن
ومشاركة المرأة

AVIS DE RECRUTEMENT

EQUIPE PROJET EN APPUI AU COMITE MULTISECTORIEL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ASSURANCE MALADIE GENERALISEE EN UNION DES COMORES

Contexte

Dans le cadre de sa politique de développement durable, notamment la vision de l'émergence des Comores à l'horizon 2030, le Gouvernement comorien a inscrit la mise en place de l'Assurance Maladie Généralisée parmi ses priorités en matière de santé dans son Programme d'Investissement Quinquennal (PIQ 2016-2021).

C'est une réforme dont la perspective est de réduire de façon significative les paiements directs par la mutualisation du risque maladie et le développement d'une approche de prépaiement en faveur des ménages. Il s'agit d'un régime contributif obligatoire et d'un régime d'assistance non contributif pour les indigents.

Le chantier de l'AMG devient ainsi le levier principal de concentration de l'aide apporté par les Partenaires techniques et financiers.

Pour mener à bien ce grand chantier, le Ministère de la Santé en coordination avec la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale et le Secrétariat Général du Gouvernement, souhaite mettre en place une équipe projet dédiée à plein temps à l'AMG.

4 profils sont recherchés à travers cet appel à candidature

Un(e) expert (e) en Protection sociale – Coordinateur de l'équipe

Un(e) expert (e) Economiste/ Finances publiques

Un(e) expert (e) Santé publique / planificateur

Un(e) expert (e) Juridique

Mandat et organisation

Cette équipe, sous le pilotage opérationnel du Ministère de la Santé de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la promotion du Genre (MSSPSPG) et de la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance sociale (CNSPS), sera chargée de :

- Préparer les documents techniques permettant de préciser les modalités opérationnelles de mise en place de l'AMG;
- Elaborer les notes décrivant les différentes options possibles pour arbitrage politique.

Qualifications minimum requis

1. La formation minimum requise : Niveau master (BAC+4) pour chacun des profils énoncés. D'autres compétences pourront être considérées si elles ajoutent une plus-value et si le candidat peut démontrer des formations continues dans ces domaines particuliers.
2. Expériences minimum requises : Chaque candidat doit avoir au moins 3 ans d'expérience de travail dans son domaine de compétence
3. Les candidats doivent démontrer de bonnes capacités de travail en équipe, sous pression, faire preuve d'esprit d'initiative et d'analyse
4. Ils devront montrer une excellente capacité de communication, de recherche et de rédaction de documents complexes.
5. Ils devront démontrer une bonne connaissance des

logiciels usuels et de tableaux complexes à entrées multiples.
6. La maîtrise du français est indispensable

Un contrat à durée déterminée sera proposé aux candidats, en conformité avec la législation du travail aux Comores

Candidature

Le dossier de candidature doit comporter:

- CV détaillé avec photo récente et coordonnées pour contact rapide
- Lettre de motivation
- Photocopie des diplômes et des certificats de travail
- Attestation des formations continues suivies
- Noms, adresses, téléphones de 3 personnes références à contacter

Le dossier est à envoyer avec la mention « Candidature au poste de », au plus tard le lundi 24 décembre 2018 à 11h30 à l'adresse ci-dessous

Pour de plus amples renseignements, les termes de référence du poste sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Contact

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre - Direction Générale de la Santé - communication@pasco.sante.gov.km

FOOTBALL : COUPE DU CLUB AVENIR DES COMORES, FINALE

Usz met fin à la moisson des trophées de Vouvouni

Le club Enfants des Comores s'incline face à Usz, alias Bonbon Djema (2-1). L'entrave physique et technico-tactique a été subie à Moroni le week-end, lors de la finale du tournoi d'Avenir club des Comores. La défaite a été mal-digérée par des jeunes supporters, imprévisibles et incontrôlés. Heureusement, ils ont été mis hors d'état de nuire par d'autres Vouvouniens, fair-play et empreints de la valeur olympique que véhicule le sport.

Les ambitions d'Enfants des Comores de Vouvouni, vainqueur des deux avant-derniers tournois, sont morcelées par l'Union Sportives de Zilimadju (Usz), alias Bonbon Djema. Lors de la finale du tournoi d'Avenir club des Comores, tenue le dimanche 9 décembre 2018 au stade, les Vouvouniens n'ont réussi à moissonner un 3e trophée consécutif. Une frappe en demi-volée

d'Antoine Gazali, suite à un centrage, ouvre le score (15e, 1-0) en faveur des locaux. En 2e période, le club Enfants des Comores se réveille. Azali Bacar remet les pendules à l'heure (57e, 1-1). Vers la 69e minute, une faute intentionnelle commise sur un attaquant des visiteurs, qui était en pleine échappée, a déclenché une pluie de galets.

L'arbitre en confie un au commissaire au match. Et vu le climat d'insécurité menaçant, il suspend le match et consulte le commissaire. Les gamins ramasseurs des ballons abandonnent la zone. La partie reprend cinq minutes après. Un magistral coup de pied arrêté de Mohamed Izidine a permis à Bonbon Djema d'aggraver le score (77e, 2-1). L'arbitre ordonne la fin du match. Des jeunes supporters des visiteurs, imprévisibles, incontrôlés et affolés ont envahi le terrain, animés d'un funèbre dessein. Heureusement, d'autres sympathisants les ont interceptés. Et le



calme est vite revenu. Deux membres des staffs techniques respectifs restent pragmatiques.

Hamdane Saïd de Vouvouni : «

Oui, on a perdu la finale. Ce n'est pas ridicule et déshonorant. Pour l'heure, la victoire importe peu. Nous sommes en phase préparatoi-

re. Vous avez remarqué qu'on a aligné des jeunes. En 1ère période, ils ont livré un jeu relativement timide. En revanche, en 2e mi-temps, malgré la fatigue accumulée par un enchaînement de matches, ils ont réussi à perturber la zone défensive adverse. Ils ont remis le score à égalité (1-1), avant de s'incliner. Tout se passe bien. Nous sommes prêts pour le championnat ».

Nasser Nyalole tient le même langage, ou presque : « Bon, le match s'est bien déroulé. Les nouvelles recrues n'ont pas déçu. Ils ont réussi à troubler Enfants des Comores et s'imposer, même si la victoire importe peu. Je suis content. Cela reflète le bon travail entrepris. Le championnat va démarrer dans peu de temps. On est presque prêt ». Bonbon Djema décroche la coupe (2-1).

Bm Gondet

LIGUE DE FOOTBALL DE NGAZIDJA, ÉLECTION

Adolphe Ismael Issouf, élégamment élu président



Environ un trimestre après la lourde sanction, infligée à la Ligue de Ngazidja par la haute instance du football national, sanction caractérisée par une dissolution, une assemblée générale électorale, tenue à Moroni, le week-end dernier, a mis en place une nouvelle équipe, constituée par des jeunes. Un vent de changement a hissé démocratiquement Adolphe Ismael Issouf à la tête de l'instance régionale. Le nouvel élu nous a accordé une interview.

Question : Monsieur le Président de la Ligue de Ngazidja, félicitation ! Quelle est votre impression par rapport à

cette victoire ?

Adolphe Ismael Issouf : D'abord, permettez-moi de remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à mon élection. Partageons ensemble cette liesse populaire. Naturellement, je suis au comble de ma joie. Je remercie les clubs qui m'ont accordé leur confiance. Je suis élu. Mais en réalité c'est la victoire du sport en général, et du football en particulier.

Question : La dernière Ligue suspendue est accusée de tous les maux, entre autres incompétence, détournement, corruption. Comment comptez-vous éviter ce fléau, principal ennemi de toute

bonne gouvernance ?

A.I.I. : Écoutez, j'ai été élu sur la base d'un programme bien étoffé, rationnel et adapté. Mes électeurs ont exprimé leur confiance par rapport à ce programme, porteur d'espoir. Tout est prévu : bonne gouvernance, saine gestion des activités administratives et pratiques de la discipline, rapprochement avec les clubs, etc.

Question : Maintenant que vous êtes élu, quelle est votre priorité ?

A.I.I. : La Ligue a besoin d'une image bonne, exemplaire, non suspecte, et qui suscite la confiance et la courtoisie. C'est l'une de nos préoccupations. Pour y parvenir, moi et mes proches collaborateurs, devons mettre en place des commissions juridictionnelles, constituées par des membres compétents, intègres et surtout disponibles. Les compétences des uns et des autres seront bien définies. Nous œuvrerons en harmonie et avec complémentarité.

Question : Vous n'avez pas parlé des violences ?

A.I.I. : Ce phénomène destructeur et nuisible fait partie de mon combat. La commission de discipline doit rester intransigeante avec ce fléau. Les violences dans et autour des stades seront éradiquées, incha Allah».

Question : Vous êtes disponible à travailler avec des candidats non élus ?

A.I.I. : Pourquoi pas ? Le football n'est pas une propriété privée. Aucune porte ne sera pas fermée. Personnellement, je reste ouvert à toutes les bienveillances. L'essentiel, c'est le développement du football en général, et celui de

Ngazidja en particulier. Son essor doit préoccuper tout le monde. L'union fait la force.

Propos recueillis par Bm Gondet

COMMUNIQUE DE L'UNION DE L'OPPOSITION

A la suite d'une affaire banale et mineure de dédouanement de 2 véhicules dont la régularité est contestée par la direction de la douane, le pouvoir est intervenu hier dimanche à Iconi dans une opération militaire d'une rare brutalité.

Face à un groupe de jeunes qui s'opposait à la récupération des véhicules les forces armées (car c'est bien les forces armées qui ont été dépêchées sur les lieux) ont, sans aucune retenue, usé de moyens manifestement disproportionnés : grenades lacrymogènes et balles réelles. Pendant plusieurs heures la ville d'Iconi a vécu un véritable déchaînement de plomb, de fer et de feu. Les militaires ont agi comme en terrain ennemi, face à une armée ennemie. L'opération s'est soldée par un mort, un jeune atteint d'une balle réelle et de nombreux blessés parmi les jeunes dont deux grièvement avec des balles logées dans leur corps. Les forces armées disent déplorer de leur côté 3 blessés admis au « service de santé militaire. »

Cet assaut brutal et d'une violence inouïe sur la ville historique d'Iconi, illustre sans conteste le caractère dictatorial et les méthodes brutales de fonctionnement du pouvoir d'Azali. Cette affaire, banale au départ, aurait pu être résolue sinon par le dialogue et la concertation, du moins par les voies administratives et judiciaires.

L'Union de l'opposition présente ses condoléances les plus attristées à toute la ville d'Iconi, à sa jeunesse durement éprouvée et surtout aux familles endeuillées.

Elle condamne avec force ces méthodes intolérables et inacceptables de gangstérisme d'Etat.

Elle exige que les auteurs et les plus hauts commanditaires de cette attaque militaire contre la population civile soient sanctionnés avec la plus grande sévérité.

Moroni, le 10 décembre 2018

Le Bureau national de l'Union de l'opposition

COOPÉRATION SINO-COMORIENNE

La Chine au secours de Comores Télécom

567 Millions de Yuan soit environ 32 Milliards de francs comorien, c'est le prêt octroyé aux Comores par la République Populaire de Chine pour servir à l'amélioration de la Société comorienne de télécommunication (Comores Télécom).

"Aujourd'hui nous signons un accord portant sur un prêt de 32 Milliards Kmf destinés à moderniser et à rénover les infrastructures de Comores Télécom", annonce Djoumoi Said Abdallah. Ce secrétaire d'Etat chargé de la Coopération assure qu'à travers ces fonds, la société comorienne des télécommunications sera en mesure de d'étendre son réseau Huri à l'ensemble du territoire national et en mettant en place 57 nouveaux sites. Des sites qui, selon l'ancien président des maires, devront permettre à la population d'avoir une couverture en voix et en Data. et pour la réalisation de ce projet, les deux parties se sont convenues de confier le marché à la compagnie de téléphonie chinoise, Huawei, partenaire

majeur de Comores Télécom.

Revenant sur le partenariat entre Huawei et Comores Télécom, l'ambassadeur de Chine en Union des Comores, He Yan Jun a souligné que la Chine a toujours soutenu les Comores dans pas mal de projets allant dans le sens du développement socioculturel de l'archipel. « En 2017, Huawei et Comores Télécom ont signé le projet de Convergence Mobile et Fixe (FMC) », rappelle le diplomate chinois en montrant que ce grand projet d'un montant total d'environ 81 Millions de dollars représenterait la deuxième phase de la coopération entre les deux sociétés de télécommunication. He Yan Jun déclare que le projet FMC qui a pour objectif de ramener la fibre optique jusqu'à la maison du client, continue à bénéficier des prêts du côté chinois. « La mise en œuvre du projet aidera les Comores à construire une société de l'information et à mettre en place progressivement un réseau d'information et de communication moderne qui facilitera le développement du pays et la création d'emplois », souligne He Yan Jun.



Signature d'un accord Chine-Comores pour la 2e phase de la fibre optique

Lors de cette signature, la République Populaire de Chine s'est engagée à déboursier un montant de 700.000 Yuan soit 47 millions Kmf pour l'étude de faisabilité du projet de réfection de la RN31 reliant Nioumachoua à Ouanani à Mohéli sur une distance d'environ 17,5 km. Pour la partie comorienne, la réhabilitation de cette route encouragera à relever une des régions à potentialité touristiques inestimable. « La réfection de la route Nioumachoua Ouanani contribuera à valoriser une région à

forte potentialité touristique avec les îlots de Nioumachoua et le parc marin. Elle facilitera par ailleurs la circulation des biens et des personnes », insiste Djoumoi Said Abdallah.

Et lui de rappeler qu'entre 2017 et 2018, l'autorité chinoise a signé avec le Ministre des Affaires Etrangères trois accords avec un financement destiné plus particulièrement à la construction et à la réfection des routes à Anjouan et à Mohéli. La partie chinoise, elle voit en cette signature, une façon d'ac-

compagner le forum sino-africain qui a eu lieu à Pékin au mois de Septembre dernier. « J'assure qu'en tant pays frère et ami, la Chine est prête à partager avec nos amis comoriens son savoir-faire, à accompagner les Comores dans son développement socio-économique et dans la réalisation de son objectif d'un pays émergent vers 2030 », conclut M. He Yan Jun.

A.O Yazid

UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (DGRH)

PREMIER PROJET DE GOUVERNANCE DES PECHEES ET CROISSANCE PARTAGEE DU SUD -OUEST DE L'OCEAN INDIEN (SWIOFISH1)

Don : DO11-KM/TF-019023

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

TRAVAUX D'EXTENSION DES BUREAUX DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT (EX-CEFADER), MDE

N° AON- 18- 02/MEAPE/DGRH/SWIOFISH1

Date de l'avis : le 11 Décembre 2018

1. L'Union des Comores a reçu un Don de l'Association Internationale de Développement ci-après dénommé « IDA » et du Fond Mondiale pour l'environnement ci-après dénommé (GEF) en différentes monnaies pour financer le coût du « **Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien** », il est prévu qu'une partie de cette somme accordée au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements à titre du contrat portant : **travaux d'extension et de réhabilitation des bureaux Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement (EX-CEFADER), MDE;**

2. La Direction Générale des Ressources Halieutiques via le premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de la **réhabilitation d'un bâtiment à l'Ex CEFADER.** Le délai

de construction est de 3 mois.

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national spécifiées dans la publication de la Banque « Directives : passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de la Direction Générale des Ressources Halieutiques – Moroni Hamramba – Tel : 763 64 22 – Email : swiofish.comores@gmail.com – BP : 41 Moroni et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous à partir du : lundi au jeudi : 8 heures à 15 heures, le vendredi et samedi : 8 heures à 11 heures.

5. Les spécifications de qualification comprennent :

Tous les soumissionnaires devront fournir et inclure les documents et les informa-

tions de qualification dans leur offre qui figureront à la Section IV du DAO.

Une marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs nationaux ne s'appliquera pas.

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en Français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de dix mille francs comoriens (10 000 KMF) pour les fournisseurs locaux. Pour les fournisseurs étrangers, le Dossier d'Appel d'Offre peut être acheté contre paiement d'un montant non remboursable de dix mille francs comoriens (10 000 KMF) plus les frais de l'envoi. Le paiement sera effectué par espèce ou par virement Bancaire aux coordonnées Bancaires pour les fournisseurs étrangers :

Le Dossier d'appel d'offre sera envoyé par voie électronique pour les fournisseurs étrangers.

7. Les Soumissions devront être déposés à l'adresse ci-dessous avant ou le **11 Janvier 2019 à 10 heures 30 min, heures**

localesde Moroni – Union des Comores. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous le **11 Janvier 2019 à 10 heures 35 min, heures localesde Moroni – Union des Comores** à la salle de conférence de la DGRH.

8. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission pour un montant de trois pour-cent (03%) du montant de la soumission.

9. L'adresse mentionnée ci-dessus est : A Monsieur le Coordinateur National du Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFish1), YOUSOUF ALI MOHAMED – Union des Comores – Moroni Hamramba – BP : 41 – Email : swiofish.comores@gmail.com – Tel : 763 64 22.